

La Roche-sur-Yon, le 18 décembre 2018

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2018

PROCÈS VERBAL

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il propose la désignation de François CAUMEAU en qualité de **secrétaire de séance** et énonce la liste **des pouvoirs** :

- | | |
|------------------------|---|
| – Frédérique BARTEAU | à Luc BOUARD |
| – Laurence GILLAIZEAU | à Bruno GUILLOU |
| – Laurence DE ENA | à François CAUMEAU |
| – Jack M'BETI NOAH | à Pierre LEFEBVRE (<i>questions 1 et 2</i>) |
| – Leczinska MORNET | à Franck POTHIER (<i>questions 1 à 10</i>) |
| – Christophe BLANCHARD | à Malik ABDALLAH (<i>questions 1 à 10</i>) |
| – Guy BATIOT | à Françoise BESSON |
| – Audrey HAREL | à Martine CHANTECAILLE |
| – Aricia HERMANN | à Joël SOULARD |

Il souhaite la bienvenue à Délia BESSONNET et procède à son installation en qualité de 45^{ème} conseillère municipale.

Il appelle aux remarques éventuelles sur les procès-verbaux des séances du 12 décembre 2017, du 29 mai et du 28 juin 2018 ; ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique qu'une modification est nécessaire concernant le procès-verbal du 27 mars 2018, dans lequel il était précisé que le point n° 26 « Avenant au projet éducatif du territoire » avait été voté à l'unanimité, alors qu'il a été adopté à majorité avec 35 voix pour et dix voix contre.

Monsieur le Maire passe à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

1	DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LE BUDGET 2019
---	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

L'article L2312-1 du CGCT prévoit l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice, sur les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune.

Madame Durand commente un diaporama relatif aux orientations budgétaires 2019.

Le Conseil est appelé à débattre sur les orientations budgétaires 2019.

Françoise BESSON : « Bonsoir mes chers collègues. Les orientations budgétaires que vous venez de présenter pour l'année 2019 s'inscrivent effectivement dans la continuité des projets engagés et ne marquent pas d'évolutions fondamentales, excepté sur quelques points.

Je rappellerai tout d'abord que les prévisions de croissance ont été revues à la baisse en Europe et qu'elles sont en ralentissement en France. D'ailleurs, mon colistier soulignait déjà l'an passé son scepticisme concernant le retour de cette croissance. Or non seulement ses dires se justifient aujourd'hui mais vous notez en plus que ce ralentissement devrait se poursuivre en 2019. En effet, la croissance comme modèle économique procurant le bonheur laisse de côté une bonne partie de la population. Il s'agit bien là de proposer un autre modèle de société, partageant les richesses, n'exploitant pas le travail de l'homme et ne détruisant ni la nature ni l'environnement.

La baisse de la DGF a certes impacté les finances de notre ville. Toutefois, les analyses financières récentes concernant l'ensemble des collectivités françaises a mis en évidence que 2017 avait généré des excédents financiers, liés d'une part à une hausse des recettes de fonctionnement, grâce à une fiscalité dynamique, et d'autre part à la baisse des dépenses de fonctionnement liées au pacte. Cela a permis de relancer les investissements. En revanche, cette analyse met également en garde les collectivités sur le fait de contenir leur endettement, ce qui, comme l'an passé, nous permet de redire que la capacité de désendettement doit être regardée avec attention afin de ne pas laisser trop de charges dans les prochaines années, dans ce contexte qui reste difficile et contraint.

Dans ce contexte, le PPI est ambitieux, comme vous venez de le souligner. Nous redisons que le programme d'investissements doit pouvoir être financé dans le temps, tout en remarquant que les projets les plus importants pour le centre-ville sont les Halles, Piobetta et le transfert de l'hôtel de ville. Espérons que cet effort portera ses fruits et qu'il sera utile aux citoyens.

J'attire toutefois votre attention sur la nécessité de ne pas oublier les quartiers, ainsi que les services publics à la population et la protection sociale. A ce propos, je ferai référence aux dépenses de fonctionnement, qui doivent être contenues à hauteur de +1,2 %. Toutes ces pertes de services à la population se traduisent par la colère et par la rancune des citoyens, et peuvent amener à des votes extrêmes. »

Joël SOULARD : « Nous abordons aujourd'hui l'avant-dernier débat d'orientations budgétaires de votre mandat. Et malgré vos propos rassurants sur la situation financière de la ville, nous sommes toujours aussi inquiets quant à son avenir.

Madame Durand nous a présenté un rapport selon lequel l'encours de la dette serait contenu, puisqu'en partant d'un ratio de désendettement de 6,29 années en 2015, vous annoncez un ratio de 7,65 années en 2020 et de 8,23 années en 2022. La hausse depuis le début de mandat – puisque ce ratio était inférieur à cinq années avant votre arrivée – peut s'expliquer par la baisse des dotations de l'Etat, qui n'ont pas permis de réaliser un cycle habituel de gestion des finances municipales. C'est-à-dire une baisse de l'endettement en début de mandat, pour pouvoir ainsi réaliser les grosses opérations et les gros investissements sur la fin de celui-ci.

Alors, me direz-vous, « qu'est-ce qui peut bien nous inquiéter ? ». Je vous avouerai que nous avons eu un moment de doute. Nous serions-nous trompés depuis le début en affirmant que vous meniez les finances de la ville à la catastrophe ? Nous fallait-il reconnaître que votre gestion des finances municipales était en tout point remarquable ? Nous y étions presque prêts, quand, en analysant un peu plus précisément les chiffres et les tableaux, l'évidence est apparue.

En reprenant le PPI de 2015, dans lequel vous annonciez 150 millions d'euros d'investissements sur le mandat – chiffre qui à l'époque nous semblait déjà trop élevé –, il était prévu 22 millions d'euros en 2015, 37 millions d'euros en 2016 et 26 millions d'euros en 2017, soit un total de 85 millions d'euros pour ces trois premières années. Aujourd'hui, le tableau du PPI nous permet d'avoir la réalité des investissements réalisés au cours de ces trois premières années. Ceux-ci sont forcément différents du PPI de départ, puisqu'il est inscrit 22 millions d'euros en 2015, 26 millions d'euros en 2016 et 20 millions d'euros en 2017, soit un total de 68 millions d'euros. Il manque donc 17 millions d'euros.

Malgré cela, et contrairement à ce qui apparaît dans votre présentation et dans votre texte, mais qui figure justement dans le tableau du PPI, vous ne prévoyez plus 150 millions d'euros sur la période

2015-2020, mais 157 millions d'euros, soit 7 millions d'euros de plus que les prévisions initiales. Les décalages peuvent se comprendre par du retard dans les études et dans les travaux. En revanche, le plus inquiétant réside dans les 89 millions d'euros qui restent à réaliser sur la deuxième moitié du mandat. Vous pourrez tourner les chiffres comme vous le voulez, vos prévisions d'endettement ne sont pas tenables sur trois ans avec un tel niveau d'investissement. Dire que l'endettement n'augmentera pratiquement pas, alors même que l'investissement progresse de plus de 30 % sur la deuxième moitié du mandat, que l'épargne est au plus bas, que le recours à l'emprunt sera forcément nécessaire et que l'épargne nette continuera sa chute, est évidemment une grave erreur de jugement, le pire étant que la plupart des gros dossiers sont engagés et qu'il faudra bien les mener à leur terme.

De deux choses l'une, soit vous continuez sans rien changer, et vous laisserez à vos successeurs – qui pourraient être vous-mêmes – une situation telle qu'ils n'auront aucun moyen pour agir efficacement, soit vous revenez sur un certain nombre de projets. Dans ce cas, il serait intéressant de les connaître. Si cela peut vous aider, nous avons des idées à vous proposer !

Un des autres points qui nous inquiète fortement est le personnel, puisque vous êtes passés d'un effectif de 808 ETP en 2017 à un effectif de 791 ETP en 2018. Cela dit, vous l'aviez annoncé puisque vous avez opté pour une stabilité des charges de personnel, ce qui signifie en réalité une baisse du nombre d'agents compte tenu du vieillissement des personnes.

Notre ville et notre territoire sont en fort développement. Vous le dites souvent et vous avez raison de le dire car cela est vrai. Or cela nécessite forcément plus de services publics à rendre aux habitants et on ne peut pas prendre avec satisfaction les recettes dues à notre croissance et refuser les dépenses qui y sont liées.

Avant de conclure, j'aimerais revenir sur un autre petit point qui nous a également surpris. Habituellement, nous avons toujours une orientation concernant les subventions dans les DOB, pour savoir si celles-ci seront en augmentation ou en diminution ou si elles seront stabilisées. Or comme nous ne voyons aucune prévision cette année, nous en sommes à réduits à devoir attendre le budget.

En conclusion, Monsieur le Maire, nous réaffirmons notre inquiétude sur les perspectives budgétaires que vous nous présentez. Sans réorientation conséquente avant la présentation du budget, nous croyons bien qu'une nouvelle fois vous nous verrez obligés de voter contre votre budget en décembre prochain. »

Anita CHARRIEAU : « Personnellement, je préfère intervenir lors du vote du budget, puisque nous disons généralement les mêmes choses que pendant le DOB, à la différence que l'on nous demande cette fois-ci de voter. J'aimerais simplement revenir sur deux points, que j'ai d'ailleurs déjà eu l'occasion d'évoquer lors du Conseil d'agglomération. Le premier d'entre eux concerne la problématique liée au personnel, puisque vous avez accepté le pacte du Président de la République qui oblige à ne pas augmenter le budget de fonctionnement de plus de 1,2 %. S'agissant du deuxième point qui, lui, m'inquiète encore plus, il concerne la taxe d'habitation. En effet, non seulement le dégrèvement concernera peu de personnes, mais en plus d'autres verront cette taxe progresser compte tenu de l'augmentation des bases. Quant à l'exonération totale imaginée par le Gouvernement, celle-ci laisse songeur puisqu'il faudra bien qu'elle soit compensée par autre chose. Or bizarrement, ce genre de compensation se trouve généralement dans la poche des ménages. Cela signifie donc que les Yonnais n'auront aucun pouvoir d'achat supplémentaire, ce qui est tout de même relativement catastrophique. D'où la nécessité des services publics pour les aider.

Certes vous m'avez expliqué en Conseil d'agglomération que le principal était d'avoir du travail et que le fait d'avoir un salaire permettait que tout aille bien dans le meilleur des mondes. Pour autant, le niveau de salaire moyen d'un Vendéen reste très peu élevé et certains ont de plus en plus de kilomètres à faire. De plus, si j'en crois quelques délibérations, les entreprises seront situées de plus en plus loin des villes, ce qui signifie qu'il faudra développer de plus en plus de transports. Si tel n'est pas le cas, les citoyens seront de plus en plus mécontents car ils devront se débrouiller par eux-mêmes, d'autant que les prix du carburant ne cessent de progresser – et je pense aux futures manifestations de samedi prochain. Quoi qu'il en soit, les habitants auront besoin de plus en plus de services publics, tels que des écoles ou des garderies, car ils travaillent tous les jours.

Bref, toutes ces choses m'inquiètent. D'ailleurs, la compensation qui nous est annoncée m'inquiète encore plus, compte tenu de la baisse des contributions de l'Etat qui existent soi-disant pour

compenser des choses qui nous ont été retirées à une période. En définitive, tous ces éléments ne me rassurent pas du tout. »

Sylvie DURAND : « Depuis 2014, nous devons résoudre une certaine équation, à savoir faire plus avec moins d'argent. Or comme ces contraintes budgétaires s'imposent à tous, il s'agit aujourd'hui de trouver le bon équilibre entre nos recettes et nos dépenses. D'ailleurs, nous sommes de plus en plus créatifs et cherchons davantage de solutions lorsque nous sommes contraints. C'est pourquoi nous avons l'obligation –et ce, quelle que soit l'équipe au pouvoir– de nous adapter à ces contraintes par une maîtrise rigoureuse de nos dépenses, sans pour autant porter atteinte à la qualité du service public. Néanmoins, j'entends vos remarques à tous.

En ce qui concerne l'endettement, je vous invite à reprendre la prospective financière qui vient de vous être projetée. Sachez que nous tenons compte de toutes nos dépenses, y compris celles du PPI, puisque tous les chiffres sont injectés dans notre logiciel et qu'ils sont régulièrement mis à jour par l'ensemble des services en tenant compte de l'avancement des travaux. Je tenais à vous rassurer sur ce point. S'agissant de l'épargne, je rappelle que le rapport de la CRC stipulait « que la ville a réussi à maintenir un niveau d'épargne très satisfaisant, constituant ainsi des marges de manœuvre importantes pour permettre le financement des programmes d'investissements et limiter le recours à l'emprunt. ». Par ailleurs, j'entends aussi vos inquiétudes à propos du personnel. Cependant, comme je l'ai dit en préambule, nous devons faire plus avec moins, tout en évitant de réduire le plus possible le nombre d'agents et nous sommes malheureusement obligé de passer par cette contrainte. »

Monsieur le Maire : « Comme je préfère ne pas reprendre tous les chiffres donnés par Madame Durand, je m'attacherai pour ma part à quelques aspects. S'agissant de la continuité de nos projets, nous restons relativement constants. Je rappelle en effet que nous nous sommes engagés devant les Yonnais, qui nous ont élus en 2014, à développer cette ville et à lui donner des moyens pour ses habitants. Par conséquent, nous ne comptons pas nous arrêter en chemin. D'autre part, et conformément à ce que j'ai dit il y a quelques jours devant le Conseil d'agglomération, les investissements ne sont pas réalisés en fonction d'une période électorale –car cela n'aurait aucun sens– mais bien pour les Yonnais, et cela sur une durée de cinq, dix ou vingt ans. Autrement dit, nous travaillons aujourd'hui pour nos enfants, pour nos petits-enfants et pour nos arrières petits-enfants. Bref, ne comptez pas sur nous pour arrêter les investissements en fonction d'une période électorale.

Par ailleurs, j'entends Madame Besson me dire que tout est fait pour le centre-ville et que rien n'est fait pour les quartiers. Je vais donc vous donner une liste répertoriant toutes les actions que nous avons déjà engagées. S'agissant du centre-ville, nous avons commencé par réaménager le Cyel, que l'équipe précédente avait déjà programmé en laissant une facture de 26 millions d'euros. D'ailleurs, nous nous félicitons aujourd'hui que vous ayez engagé la réhabilitation de cet équipement. C'est aussi cela, la continuité républicaine. De la même façon, nous avons ensuite aménagé la place de la Vendée, puis avons lancé des travaux à l'école Jean Roy-Malraux et dans le quartier des Halles. Enfin, je rappelle que les chantiers ont déjà démarré à l'hôtel de ville. Dans le même temps, mais cette fois-ci dans les quartiers et depuis maintenant quatre ans et demi, nous avons réalisé la maison de quartier du Pont-Morineau et avons entamé les rénovations du Bourg sous-La Roche, de la piscine Arago, du stade de Saint-André d'Ornay, du dojo ou encore du boulevard Sully. Par ailleurs, je rappelle que nous avons aussi réalisé l'école Pont-Boileau, et que nous avons aménagé le quartier de la Marronnière, le rond-point de Palissy ou encore le boulevard de l'Industrie et que nous avons créé une salle de basket aux Oudairies. Enfin, je rappelle que nous avons également entamé un programme conséquent de pistes cyclables, que nous avons déployé la vidéoprotection à la Garenne, que nous avons entrepris des travaux dans la salle des Courtaisières, et que nous avons mis en place une maison de santé pluridisciplinaire aux Forges et à la Garenne, ainsi qu'un centre municipal de santé à la Généraudière.

Aussi, je veux bien que vous compariez le centre-ville et les quartiers, mais vous voyez bien que nous avons aussi réalisé énormément de choses dans ces derniers et que nous allons continuer d'en faire encore davantage. A cela s'ajoute la politique de solidarité, puisque nous avons mis en place une mutuelle pour tous à La Roche-sur-Yon, que nous avons développé le microcrédit et que nous avons mis en place des mesures de sauvegarde et de lutte contre l'addiction avec le CCAS. Or, il me semble que tous ces chantiers s'adressent bien à l'ensemble de la population, puisqu'ils concernent aussi bien les quartiers que le cœur de ville. Vous voyez donc, Madame Besson, qu'une politique municipale ne s'arrête pas à la limite géographique d'un boulevard mais à la volonté de ses habitants et c'est bien ce que nous mettons en place depuis 2014.

Enfin, Madame Charrieau, je rappelle que nous n'avons pas passé de pacte avec le Président de la République mais avec l'Etat, puisque nous avons signé cet accord avec le Préfet. C'est donc bien l'Etat qui s'engage, et non pas le Président de la République, sur le maintien des dotations – avec une légère augmentation en cas de respect de nos frais de fonctionnement – ce que nous ferons. Voilà donc ce que je tenais à vous dire. Pour répondre à Monsieur Soulard, enfin, concernant les erreurs de jugements ou les choses intenable, je préfère ne pas en rajouter puisque nous avons cette discussion tous les ans depuis maintenant quatre ans et que les choses vont plutôt bien au final. Certes, je comprends que vous ne puissiez vous satisfaire de notre gestion, d'autant que les périodes électorales sont proches et qu'elles arrivent de façon très rapide. Il serait donc malheureux pour vous de nous féliciter et je n'en demande pas tant.

C'est donc avec une détermination totale que nous continuerons de mettre en place notre projet municipal pour cette ville et pour cette agglomération. Je tiens d'ailleurs à féliciter ceux qui gèrent les finances de la ville au quotidien, sous la responsabilité de Madame Durand, car nous enregistrons des résultats exceptionnels compte tenu des baisses de dotations, que nous avons dû accepter et dont nous avons dû nous accommoder. Je remercie donc Madame Durand, ainsi que l'ensemble des services pour le travail réalisé.

LE CONSEIL PREND ACTE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES PRÉSENTÉES.

2	OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES CONCERNANT LA GESTION DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION POUR LES EXERCICES 2012 ET SUIVANTS
----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire a procédé à l'examen de la gestion de La Roche-sur-Yon Agglomération pour les exercices 2012 et suivants.

Le rapport d'observations définitives a été présenté au Conseil communautaire le 24 septembre dernier.

Conformément aux dispositions de l'article L.243-8 du Code des Juridictions Financières, ce rapport doit être présenté devant le Conseil municipal de chaque commune membre de l'Agglomération.

Monsieur le Maire : « Je rappelle que nous avons déjà présenté ces observations pour la Ville lors de la dernière séance et que celles de l'Agglomérations doivent être validées par l'ensemble des communes. Nous allons donc vous présenter ces observations de manière succincte puisque la plupart d'entre vous les connaissent déjà. »

Madame Durand donne lecture de la synthèse des observations de la Chambre régionale des comptes.

Joël SOULARD : « Comme vous venez de le rappeler, ce rapport portait sur la période 2012-2016. Or, lorsque la Chambre régionale des comptes (CRC) a clôturé son rapport en 2016, le nombre d'années d'endettement n'était pas aussi élevé qu'à l'heure actuelle. Par conséquent, je me félicite que la gestion entre 2012 et 2016 a plutôt été bonne. D'autre part, je rappelle que le rôle de la CRC consiste avant tout à regarder s'il existe des erreurs et non à donner des orientations politiques. Il appartient donc à chaque équipe en place de donner ses propres orientations sans que la CRC n'ait à intervenir. »

Sylvie DURAND : « La CRC regarde effectivement les comptes. Par ailleurs, sachez qu'elle a commencé ses travaux en juin 2017 et qu'elle n'a remis son rapport qu'en juin 2018. »

LE CONSEIL PREND ACTE DES OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES.

3	MODIFICATION DE L'ARCHITECTURE BUDGETAIRE DE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON - CLOTURE DU BUDGET EAU POTABLE, TRANSFERT DU BUDGET ACTIVITES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES SUR LE BUDGET PRINCIPAL
----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Pour optimiser le nombre de budgets annexes de la Ville de La Roche-sur-Yon, il est proposé au Conseil municipal de :

1. clore le budget Activités industrielles et commerciales (code 25-60007) pour transférer la gestion des activités assujetties à TVA sur le budget principal avec effet au 24 décembre 2018 ;
2. transférer le résultat 2018, les biens à l'inventaire, et autres inscriptions à l'état de l'actif du budget Activités industrielles et commerciales sur le budget principal ;
3. clore le budget Eau potable (code 25-60003) en raison du transfert de cette compétence à La Roche-sur-Yon Agglomération.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4	REAMENAGEMENT DES EMPRUNTS GARANTIS A HAUTEUR DE 30 % SOUSCRITS PAR CIF COOPERATIVE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Dans le cadre des réaménagements des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations souscrits par CIF Coopérative, il est proposé au Conseil de délibérer sur les nouvelles caractéristiques financières des 2 lignes de prêts réaménagées pour un montant total garanti de 255 176,79 € représentant 30 % du capital restant dû.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5	REAMENAGEMENT DES EMPRUNTS GARANTIS A HAUTEUR DE 100 % SOUSCRITS PAR CIF COOPERATIVE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Dans le cadre des réaménagements des prêts de la Caisse des dépôts et consignations souscrits par CIF Coopérative, il est proposé au Conseil de délibérer sur les nouvelles caractéristiques financières d'une ligne de prêt réaménagée pour un montant total garanti de 1 237 598,32 €, représentant 100 % du capital restant dû.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6	AJUSTEMENT DES TARIFS DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES
----------	---

Rapporteur : Madame Nathalie Gosselin

Il est proposé l'ajustement des tarifs délibérés le 22 mars 2016 par l'ajout d'un forfait d'installation d'une infrastructure d'hébergement d'équipements radioélectriques à 50 % du forfait d'installation radioélectrique de base permettant de s'adapter aux conventionnements avec les sociétés spécialisées dans l'hébergement d'équipements radioélectriques, soit 3979,53 € HT pour l'année 2019.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7	CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES INSTALLATIONS D'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENTS RADIOELECTRIQUES DE LA SOCIETE ATC FRANCE
----------	---

Rapporteur : Madame Nathalie Gosselin

Il est proposé le renouvellement des conventions d'occupation du domaine public (stade Desgrange et stade Eugène Ferré) entre la Ville et la société ATC France, anciennement FPS TOWERS, spécialisée dans l'hébergement d'équipements techniques pour tous types d'opérateurs.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8	EXONERATION TEMPORAIRE DES DROITS DE PLACE DU MARCHÉ COUVERT DES HALLES
----------	--

Rapporteur : Monsieur Franck Pothier

Le chantier de rénovation du bâtiment central des Halles a pris du retard sur le calendrier prévisionnel initial. Cette situation est préjudiciable aux commerçants qui exercent leurs activités au sein du marché couvert pendant ces travaux dans des conditions difficiles et avec une baisse générale de fréquentation.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal une exonération totale des droits de place liés à l'occupation des bancs du marché du 1^{er} octobre au 31 décembre 2018 au profit des 26 commerçants titulaires pour un montant global estimé à 18 200 €.

Joël SOULARD : « Monsieur le Maire. Je profite de cette délibération pour vous demander où nous en sommes sur le dossier des Halles car, même si nous lisons certaines choses dans la presse, vous avez souvent rappelé dans cette enceinte que ce qui était écrit n'était pas forcément vrai. A ce propos d'ailleurs, je n'ai pas forcément tenu compte de ce que vous avez déclaré ce matin. Quoi qu'il en soit, j'aimerais bien que vous fassiez un point sur ce dossier, et que vous nous disiez si les bancs qui sont arrivés sont à la bonne hauteur et si les travaux ont pris beaucoup de retard ou non. »

Franck POTHIER : « Comme je viens de le dire dans cette délibération, il est vrai que les travaux ont pris un peu de retard. S'agissant des bancs, une erreur a été commise dans le cahier des charges car l'architecte ne l'a pas rédigé correctement. Les bancs vont donc être rectifiés et c'est bien entendu l'architecte qui en paiera la facture. Concernant l'aménagement de la première phase, qui intéresse seize commerçants, celle-ci devrait normalement démarrer au début de l'année 2019. »

Monsieur le Maire : « Mis à part cette erreur, aucun autre retard particulier n'est à signaler. Nous avons même pris un peu d'avance sur la voirie, mais avons dû freiner le rythme de ces travaux pour que le chantier progresse en même temps. Comme vient de le dire Monsieur Pothier, nous avons pris du retard car les matériaux commandés n'étaient pas adéquats. D'ailleurs, sachez qu'il s'agit bien d'une question de responsabilité, contrairement à ce que j'ai moi aussi lu dans la presse, qui n'était que des affirmations mensongères. En effet, comme celui qui rédige le cahier des charges est maître de l'art, c'est bien à lui d'assumer la responsabilité civile lorsque ce document n'est pas conforme au souhait initial, et non pas à celui qui le signe en tant que maître d'ouvrage, puisque ce dernier ne dispose pas de la connaissance.

S'agissant des autres changements, sachez qu'un réseau d'eaux pluviales a été identifié dans la rue Malherbes et que celui-ci se trouvait en plein milieu de la construction. Il a donc fallu réaliser des études de dévoiement, ainsi que des poses et des reprises, ce qui a rallongé les travaux de deux mois et demi. Il s'agissait en fait d'une non-conformité des travaux précédents, ce qui arrive parfois sur ce type de chantier. En revanche, comme je viens de le rappeler, nous sommes dans les temps et dans le budget. Cela dit, ces quelques mois de retard ne représentent pas grand-chose au regard d'un tel projet, qui est conçu pour durer des dizaines et des dizaines d'années. D'ailleurs, les commerçants sont compréhensifs, d'autant que leurs commerces, ainsi que le marché ouvert, fonctionnent correctement sans perte de chiffre d'affaires. Dans le même temps, sachez que nous avons aussi une liste d'attente de commerçants souhaitant s'installer sur le marché couvert pour les cinq jours, ce qui est plutôt rassurant. Toutefois, je rappelle que nous avons volontairement limité le nombre de places à

29 pour créer un lieu de convivialité, et pour laisser à la fois de la place aux enfants et aux associations. Au final donc, nous allons devoir patienter encore pendant quelques mois et nous allier les uns et les autres, car nous sommes tous impatients de voir la fin de ce chantier. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9	CESSION DE DROIT AU BAIL - LOCAUX COMMERCIAUX SIS 36 RUE DES HALLES ET 2 RUE DE LA POISSONNERIE
----------	--

Rapporteur : Monsieur Franck Pothier

Par délibération du 13 décembre 2016, le conseil municipal a décidé de louer sous contrat de bail commercial le local sis 36 rue des Halles, ainsi que le local contigu, sis 2 rue de la Poissonnerie, l'ensemble étant propriété des consorts DUBOIS, demeurant à Fleury-sur-Orne.

L'objectif de cette opération était :

- de préserver ce local situé sur un emplacement stratégique en termes d'activité commerciale dans le cadre du programme de requalification du quartier des halles et de la place du marché notamment ;
- de céder à terme le droit au bail à un porteur de projet entrant en cohérence avec le projet de développement commercial souhaité par la Ville de La Roche-sur-Yon.

La société par actions simplifiée CYD, représentée par la SARL HOLDING VALLEES, ayant déposé un projet d'activité commerciale qualitatif et attractif d'une part, et en pleine adéquation avec les orientations données par la Ville de La Roche-sur-Yon d'autre part, cette dernière souhaite répondre favorablement à l'offre d'acquisition du droit au bail.

La société HOLDING VALLEE souhaite développer sur le site une activité de restauration sous l'enseigne O'TACOS. La société réalisera les travaux nécessaires à la complète réhabilitation des locaux. Le prix de cession du droit au bail a été porté à 35 000 €.

Françoise BESSON : « Personnellement, la société O'Tacos ne me fait pas saliver. D'ailleurs, et après avoir regardé de plus près cette enseigne, je me suis aperçue que celle-ci était quelque peu décriée, puisque j'ai pu lire que « la qualité nutritionnelle et les sandwiches étaient diététiquement incorrects », et que les salariés de certains magasins se plaignaient de leurs conditions de travail, avec le slogan « O'Tacos, O'Voleur ». Autant je suis tout à fait d'accord pour l'implantation de services de restauration rapide, autant l'installation de certains *fast-foods* ne me convient pas, sachant par ailleurs que nous ne savons même pas s'ils payent leurs impôts. De plus, comme vous faites souvent référence à nos enfants et à nos petits-enfants, je pense que nous devons leur proposer une alimentation saine. Par conséquent, nous voterons contre cette délibération. »

Monsieur le Maire : « Je ne porterai aucun jugement sur le travail et la qualité de produits de cette enseigne car je n'ai aucun *a priori* concernant cette société. D'autre part, sachez que nous commençons à manquer de locaux aux Halles et que là aussi nous ne pourrions pas satisfaire toutes les demandes car la liste d'attente s'allonge de plus en plus. Même si cela est plutôt bon signe, nous ne pourrions donc malheureusement pas placer tout le monde sur le quartier des Halles à l'avenir. »

QUESTION ADOPTÉE PAR :

43 voix POUR

2 voix CONTRE : Monsieur Guy Batiot, Madame Françoise Besson

10	NOEL EN FETE 2018 - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA SAEML ORYON - AVENANT N° 6
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Jacques Besseau

La Ville a validé, lors de sa séance du Conseil du 14 novembre 2012 la proposition d'intervention d'ORYON et a passé une convention d'une durée de 7 ans pour l'organisation de Marché de Noël de la Ville de La Roche-sur-Yon avec la SAEML le 7 décembre 2012.

Conformément à l'article 3 de celle-ci, l'organisation de l'opération fait chaque année l'objet d'un avenant validant la proposition d'ORYON.

L'offre d'intervention d'ORYON en date du 4 juillet 2018 s'intègre dans la manifestation générale dénommée NOEL EN FETE 2018 qui se déroulera cette année du 15 au 23 décembre 2018. La Ville propose d'attribuer à ORYON une subvention d'un montant de 53 000 € euros TTC pour conduire l'opération.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11	DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL DES SALARIES EN 2019
----	--

Rapporteur : Monsieur Cyril Bréhéret

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les douze dates de dérogations au repos dominical des salariés pour l'année 2019 : 13 et 20 janvier (soldes d'hiver), 7 avril (vide grenier géant), 30 juin (soldes d'été), 14 juillet (animations napoléoniennes), 1^{er} septembre (rentrée scolaire), 8 septembre (braderie), 1er, 8, 15, 22 et 29 décembre (marché de Noël et fêtes de fin d'année).

Martine CHANTECAILLE : « Monsieur le Maire, chers collègues. Par cette délibération, vous nous faites part comme tous les ans de votre décision d'autoriser à nouveau douze dérogations au principe du repos dominical. Comme tous les ans, notre groupe votera contre ce choix politique.

Vous connaissez nos arguments. La justification économique est plus que discutable, le pouvoir d'achat n'est toujours pas extensible et l'essentiel des ventes réalisées ces dimanches ne sont en fait que des reports d'achats qui auraient été faits d'autres jours de la semaine. En revanche, les conséquences pour les salariés qui devront travailler sont quant à elles très réelles et souvent très problématiques. La fatigue de celles et ceux qui travailleront cinq dimanches de suite au mois de décembre, ainsi que la privation de ces dimanches pour le temps familial, amical et social ne seront pas réparés par des euros.

Je souhaiterais prendre quelques exemples. Vous avez autorisé cette année le travail du dimanche le jour de l'arrivée du Tour de France, dont vous avez pourtant souligné l'intérêt pour tous les Yonnais. Or certains d'entre eux qui souhaitaient le voir n'ont donc pas pu assister à cet événement en raison de votre choix. Rappelons-le, le volontariat est totalement illusoire et les salariés ne sont que très rarement en mesure de refuser cette proposition de travail dominical. D'autre part, ne croyez-vous pas que les enfants seraient beaucoup plus heureux de pouvoir échanger avec leurs parents lors de la rentrée scolaire, plutôt que de les voir travailler les 1^{er} et 8 septembre 2019 ? Enfin, que dire – s'il n'est éhontément symbolique – de l'écart entre votre conception de la société et la nôtre, et de votre choix d'autoriser le travail dominical le 14 juillet ? C'est quand même le jour de notre fête nationale républicaine. Autrement dit, Liberté, Egalité et Fraternité pour les uns, Travail, Marché et Consommation pour les autres. C'est clairement inadmissible. Mais il est vrai que la maison commune dans laquelle nous nous trouvons en ce moment même sera peut-être bientôt dévolue à une activité marchande. Tout est dans tout. Ce n'est pas notre point de vue. C'est pourquoi nous voterons contre ces douze dérogations.

Encore une fois, je suis particulièrement choquée par votre choix de déroger le jour du 14 juillet. Franchement, je ne m'y attendais pas. Pourquoi pas le 1^{er} mai dans ce cas ? Bref, nous réaffirmons une nouvelle fois que nous ne voulons pas de ce choix d'exclusion républicaine et de ce temps social commun, car un jour de repos commun est important pour la cohésion familiale, sociale et nationale. Par conséquent, au nom de mon groupe, je vous demande solennellement de revenir sur ces dérogations et particulièrement sur celle du 14 juillet. »

Thierry DE LA CROIX : « Nos remarques ne différeront pas de celles de l'année dernière car notre groupe a toujours été contre ces dérogations au repos dominical et ce, quel que soit le gouvernement. De plus, le volontariat est un marché de dupe puisque tous les contrats de travail établis aujourd'hui obligent le salarié à travailler les dimanches lorsqu'un commerçant est ouvert. Par conséquent, nous voterons nous aussi contre cette délibération. »

Françoise BESSON : « Nous formulerons nous aussi les mêmes remarques que celles de l'année dernière pour le travail du dimanche. Par ailleurs, lorsque vous dites que le travail du dimanche permet aux salariés d'avoir un supplément de salaire, je préférerais personnellement qu'ils aient un temps complet en semaine et que leur travail soit vraiment valorisé, plutôt que de venir travailler en plus le dimanche. »

Monsieur le Maire : « Je ferai moi aussi la même réponse que les années précédentes. Je pense que

la première des choses est de demander l'avis aux salariés car je rappelle qu'ils plébiscitent eux-mêmes ce genre de chose. Par conséquent, et je suis désolé, mais nous maintiendrons cette proposition. Enfin, Madame Chantecaille, la seule fois où j'ai accepté de déroger suite à une de vos demandes, vous avez quand même voté contre. De fait, cela ne m'encourage pas à suivre vos demandes. »

QUESTION ADOPTÉE PAR :

35 voix POUR

10 voix CONTRE : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Thierry De La Croix, Madame Françoise Besson, Madame Anita Charrieau, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Aricia Hermann, Madame Délia Bessonnet

12

ADHESION A L'ASSOCIATION RUPTUR

Rapporteur : Madame Françoise Raynaud

RUPTUR est une association de chefs d'entreprises de Vendée et Loire-Atlantique créée le 14 février 2018 qui vise à porter des projets s'inscrivant dans une logique d'économie circulaire (faire des déchets des uns, des ressources pour les autres).

Les objectifs de cette association sont les suivants :

- Créer une rupture environnementale et sociétale pour bâtir l'économie de demain ;
- Anticiper les mutations « métiers » ;
- Créer de nouveau *business* ;
- Transmettre aux jeunes générations.

Au-delà d'un nouveau modèle économique, c'est avec une nouvelle manière de penser que les membres de cette association souhaitent réinventer la façon d'entreprendre, de se développer ou de se diversifier. C'est ce que l'on appelle l'économie bleue. Concrètement, il s'agit de faire en sorte que les déchets ou les coproduits des uns deviennent des produits ou des ressources pour d'autres, afin qu'ils soient réutilisés.

Il est proposé une adhésion de La Roche-sur-Yon à cette association afin de faire émerger des projets entrant dans le champ de compétence de la ville.

Le montant de l'adhésion s'élève 2500 €.

Anita CHARRIEAU : « Je suis quelque peu étonnée par cette association car les entreprises avec lesquelles elle travaille ne sont pas toutes dans l'économie bleue. D'ailleurs, nous avons connu la même chose lorsque vous aviez souhaité adhérer à l'association AVERE (association nationale pour le développement de la mobilité électrique), qui s'intéresse, elle, à la mobilité et aux problématiques liées aux véhicules et qui travaille notamment avec RENAULT. Or comme RUPTUR travaille avec des grosses entreprises, telles que VÉOLIA par exemple ou encore avec un fabricant de capsules de café, je ne vous cache pas que je ne suis pas totalement satisfaite car nous sommes un peu loin de l'économie solidaire. Autrement dit, même si ce genre d'entreprise permet en quelque sorte de donner le ton, notre groupe ne voit pas bien en quoi elles serviront aux actions de cette association. C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération. »

Françoise RAYNAUD : Ce n'est pas parce que des entreprises sont présentes dans une association que cela fait forcément « entrer le loup dans la bergerie ». Bien au contraire car ces sociétés ont des idées, elles veulent développer leur *business* et souhaitent changer leur modèle économique. En ce sens, on ne peut qu'applaudir des deux mains. D'autre part, nous avons rencontré les représentants de RUPTUR à plusieurs reprises avec Madame Aubin-Sicard et, parmi les sujets que nous avons identifiés sur notre territoire, la Ville comme l'Agglomération pourrait justement contribuer à développer ces projets. Il n'y a donc aucune ambiguïté concernant l'adhésion de la Ville à RUPTUR, d'autant que d'autres collectivités adhèrent aussi à cette association. »

Anne AUBIN-SICARD : « J'aimerais pour ma part revenir à l'historique de cette association. RUPTUR a été créée en février dernier et cette structure regroupe aujourd'hui une centaine d'entreprises de Vendée et de Loire-Atlantique. Certes, cette association travaille avec certaines entreprises que vous

venez de citer, mais elle travaille aussi avec des sociétés du secteur du développement durable ou de l'économie sociale et solidaire.

Derrière cela s'ajoute également une personnalité particulièrement intéressante. A ce propos, je vous invite à regarder la conférence de Gunter Pauli – ancien chef d'entreprise qui était à la tête d'ECOVER – donnée en mai dernier à Polytechnique, et vous rappelle que cette personne a aussi participé aux Journées Bleu Ruptur les 25 et 26 septembre dernier aux Sables d'Olonne. Gunter Pauli souhaite véritablement entraîner les entreprises dans une rupture environnementale, économique et sociétale autour de la notion du Biomimétisme, qui consisterait à caler le fonctionnement de l'économie sur celui de la nature. C'est pourquoi, en tant que collectivité, je me réjouis véritablement que des chefs d'entreprises décident de prendre le virage de la transition écologique sur notre territoire eu égard à l'engagement des uns et des autres dans l'élaboration du Plan climat.

Dit autrement, de plus en plus d'entreprises souhaitent sortir de l'économie rouge, l'économie du passé qui a détruit nos ressources naturelles, pour aller au-delà de l'économie verte – qui cherche à allier la protection de l'environnement au développement économique – vers une économie bleue, qui apportera une véritable plus-value environnementale, économique et sociétale en replaçant l'homme au cœur de l'entreprise. Enfin, sachez par ailleurs que Nantes Métropole soutient également le développement de l'association RUPTUR.

Par conséquent, nous ne pouvons que soutenir le développement d'une telle association dans notre dynamique de développement durable et de transition énergétique et écologique.

S'agissant des capsules de café, il s'agit en fait d'un travail de recyclage du marc que nous menons avec RUPTUR. Dans le même temps, nous travaillons également avec cette association sur nos zones d'activités, pour convertir de manière écologique les délaissés d'espaces verts des entreprises. Voilà donc les deux sujets sur lesquels nous travaillons aujourd'hui et je me réjouis que la société évolue sur ces questions. »

Thierry DE LA CROIX : « D'une manière plus générale, pourrions-nous avoir un retour des actions que nous menons avec les associations auxquelles nous sommes adhérents ? »

Anne AUBIN-SICARD : « Si je prends le cas de notre adhésion à l'AVERE, je rappelle que le ministre de la Transition écologique était présent hier sur notre territoire dans le cadre du trophée des territoires électromobiles que nous avons obtenu en 2016, et suite à l'ensemble de la politique que nous avons développée en termes de mobilité électrique. »

QUESTION ADOPTÉE PAR :

43 voix POUR

2 voix CONTRE : Monsieur Thierry De La Croix, Madame Anita Charrieau

13	MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES OU SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS
-----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser la signature des avenants suivants :

Marché issu de procédure formalisée

- Prestations de maintenance dans les bâtiments intercommunaux, communaux et du Centre Communal d'Action Sociale de La Roche-sur-Yon - Lot 06 (Maintenance extincteurs, des installations de RIA et de désenfumage naturel). Cet avenant n° 1, dont le marché a été attribué à l'entreprise Extincteurs nantais, a pour objet l'introduction de prix dans le bordereau des prix pour la dénaturation des extincteurs.

Marchés issus de procédure adaptée

- Restructuration et extension du Groupe scolaire Jean Roy et André Malraux - Lot n° 20 (Démolition et désamiantage). Cet avenant n° 1, dont le marché a été attribué à l'entreprise

Demco, a pour objet d'augmenter le montant global du marché en raison de travaux de désamiantages supplémentaires, notamment pour la dépose de matériaux amiantés dans l'emprise du futur escalier (+ 30 260 euros) et de canalisations présentes dans le bâtiment sanitaire et dans le bâtiment démolé (+ 17 590 euros). Ces éléments ne pouvaient pas être décelés avec les premières démolitions et sont strictement nécessaires pour reconstruire le nouveau bâtiment. Le montant des travaux supplémentaires s'élève ainsi à 48 210 euros HT, ce qui représente un taux d'augmentation de 41,96 %, pour un montant global du marché de 163 101,84 euros ;

- Place de la Vendée - Aménagement de voirie et création d'une fontaine sèche - Avenant n° 2 au lot n° 1 « voiries », dont le marché a été conclu avec l'entreprise Eiffage route Sud-ouest (anciennement Eiffage route Ouest) en groupement avec l'entreprise Charrier routes et travaux urbains, pour un montant de 699 800 euros. Cet avenant a pour objet d'augmenter le montant des travaux et la durée globale de l'opération, afin de permettre la réalisation de travaux de reprise de certaines dalles. Le montant de cet avenant est de 35 000 euros HT, ce qui entraîne une augmentation de 5 % par rapport au marché initial.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14	VENTES AUX ENCHERES SUR LA PLATEFORME WEBENCHERES - CAMPAGNE D'OCTOBRE 2018
-----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les conditions de ventes de biens vétustes mis en vente par la Ville de La Roche-Sur-Yon aux enchères sur la plateforme Webenchères lors de la campagne réalisée en octobre 2018.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15	CONTRAT DE CESSIION DES DROITS D'EXPLOITATION PHOTO ET VIDEO A LA SOCIETE MUFFIN
-----------	---

Rapporteur : Madame Béatrice Bichon Bellamy

Dans le cadre de la promotion du territoire au niveau national, la Ville de La Roche-sur-Yon a candidaté en juin 2018 pour participer au programme télévisuel « Derrière l'évènement », diffusé sur les chaînes de France télévisions. Ce programme court donne la parole à des agents territoriaux qui ont œuvré pour le succès d'évènements organisés au sein de leur ville. La Ville et l'évènement « La Joséphine » ont été retenus pour participer à la prochaine saison du programme dont la diffusion est prévue pour décembre 2018.

Avec près de 12 000 participantes en 2018 et près de 150 000 euros récoltés depuis 2015 pour la Ligue contre le cancer, la Joséphine est devenue la manifestation grand public par excellence. Sur le plan médiatique, cet évènement donne une image positive et chaleureuse de la Ville car elle rassemble toutes les générations autour d'un combat universel, la lutte contre le cancer du sein.

La société de production Muffin, qui produit et réalise ce programme pour le compte de France Télévisions, sollicite la Ville de La Roche-sur-Yon pour obtenir les droits d'exploitation d'images (photos et vidéos) de l'édition 2018 de La Joséphine, qui serviront à illustrer la séquence. Ces images sont issues du film Rétrospectives de La Joséphine 2018 et de la photothèque de la manifestation publiée sur le site Internet et sur les réseaux sociaux de la collectivité.

Joël SOULARD : « J'ai déjà eu l'occasion de regarder ce programme, qui ne dure d'ailleurs pas très longtemps. Je trouve qu'il est très intéressant car il montre à tous les citoyens qu'il existe des agents derrière ce type d'évènement et que rien ne peut se faire sans la présence du service public pour organiser ces manifestations. Je fais donc le lien sur ce que je disais précédemment et sur la nécessité d'avoir des services publics au service du citoyen. Cela est aussi vrai pour ce genre d'évènement. Ce programme permettra donc de montrer qu'il reste encore des services publics à La Roche-sur-Yon. »

Monsieur le Maire : « Il reste encore énormément de services publics dans notre ville et aucun d'entre eux n'a été supprimé. La Joséphine est effectivement organisée avec l'aide des services municipaux, à qui je rends d'ailleurs un hommage collectif appuyé. De la même façon, les bénévoles sont très fiers de participer à ce genre d'événements, d'autant que la défense de cette cause est absolument nécessaire. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16	MODIFICATION DES STATUTS DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION - PARC DES EXPOSITIONS
-----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Le Parc des Expositions des Oudairies fait partie des équipements économiques majeurs d'un territoire, a fortiori sur celui de la ville de La Roche-sur-Yon.

Géré par la SEM ORYON depuis plusieurs années, la sphère d'attraction de cet équipement s'est élargie bien au-delà du territoire de la ville pour devenir un équipement structurant du territoire communautaire et vendéen.

Je rappelle que la loi NOTRe a définitivement validé le transfert de la compétence économique aux intercommunalités, ce qui intègre tant les opérations d'aménagement, que les actions économiques et les équipements structurants en la matière.

Dans ce contexte la question d'un rattachement communautaire du parc des Expositions doit se poser, afin de l'intégrer dans le cadre d'une stratégie économique globale et de le hisser encore davantage comme équipement d'attractivité économique du territoire. Ce transfert doit permettre de repositionner le parc des Expositions au cœur de la compétence économique de l'Agglomération et de réfléchir à son évolution au moment où la zone de la Malboire – située à proximité et intégrant notamment le campus Robotique – ambitionne de devenir un pôle technologique d'excellence.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal de compléter la compétence en intégrant le parc des Expositions des Oudairies, dans le cadre de « la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien d'équipements, permettant de développer un projet d'aménagement structurant équilibré et une dynamique de territoire d'agglomération ». Il s'agit donc d'intégrer le centre Beautour et ses extensions, ainsi que le parc d'Expositions et tous équipements économiques complémentaires nécessaires au développement de l'activité économique et événementielle.

Ce transfert de compétence entraînera le transfert du contrat de délégation de service public avec ORYON à la Communauté d'agglomération. Ce contrat, qui doit se terminer au cours du premier trimestre de l'année 2019, va faire prochainement l'objet d'un avenant de prolongation, afin de relancer une nouvelle consultation du fait du changement de destination de la Halle A du parc.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17	APPLICATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)
-----------	--

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday

« Je rappelle que le Conseil municipal s'est déjà prononcé sur la mise en place du RIFSEEP et que 85 % des agents permanents bénéficient désormais de ce régime. Ces derniers ont ainsi bénéficié d'une augmentation grâce à un engagement fort de la collectivité dans la mise en œuvre de ce nouveau dispositif. Toutefois, cela signifie aussi que tous les agents (environ 135) ne bénéficient pas encore de ce régime en raison des textes réglementaires qui ne sont toujours pas parus.

Depuis, nous avons eu la publication d'un arrêté le 14 mai 2018 concernant le corps des conservateurs généraux des bibliothèques et affiliés, et d'un arrêté du 13 juillet 2018 concernant le cadre d'emploi des médecins territoriaux. Il s'agit donc de mettre en place le RIFSEEP pour ces cadres et pour ces corps d'emplois. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18	ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS
----	---

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday

« La collectivité mène depuis plusieurs années déjà une politique ambitieuse afin d'assurer à l'ensemble des agents des conditions matérielles optimales d'exercice de leurs missions, respectueuses de la réglementation relative à l'hygiène et la sécurité. La collectivité s'est ainsi organisée de manière à pouvoir assurer une organisation efficiente de la prévention des risques professionnels et une application stricte de la réglementation.

Cela nous a permis, grâce à un travail de concertation important avec les syndicats, de mettre en place un certain nombre de mesures et de nous interroger sur l'existant. Nous avons notamment fait le point sur les équipements de travail, ainsi que sur les modifications et les améliorations à apporter aux machines et aux outils de travail. Nous avons également retravaillé les statuts et les missions des assistants de prévention, ainsi que les règles d'hygiène au sein de la collectivité, et avons rappelé l'interdiction de consommer du tabac et de l'alcool sur le lieu de travail. Au final, cette concertation avec les syndicats a permis d'aboutir au vote unanime de ce règlement lors du CHCST du 1^{er} juin 2018. Il vous est donc proposé d'approuver ce règlement pour qu'il puisse être appliqué au sein de la collectivité. »

Thierry DE LA CROIX : « Je constate que la réglementation concernant le harcèlement sexuel et moral n'apparaît pas dans ce règlement intérieur, si ce n'est dans les supports d'informations. Il n'y a donc pas de chapitre spécifique dédié à cet aspect très important. D'autre part, il est fait part d'une visite après trois mois d'absence, alors que le droit privé stipule que celle-ci doit être faite sous 30 jours. »

Françoise BESSON : « Si j'ai bien compris, l'article n° 7 concernant les risques psychosociaux est encore en cours rédaction et il nous sera présenté l'année prochaine avec le rapport sur l'égalité femmes/hommes. »

Anne-Sophie SARDAY : « Effectivement, une démarche liée aux risques psychosociaux est actuellement en cours au sein de la collectivité et les groupes de travail planchent sur cette question avec les agents. D'ailleurs, une personne extérieure a déjà rencontré l'ensemble des directeurs à ce sujet, dont la réflexion devrait aboutir l'année prochaine et sera présentée devant le Conseil municipal. A ce propos, sachez que ce chapitre fera l'objet d'un document à part entière. Concernant la visite sous 30 jours il ne s'agit pas du code du travail mais de règles spécifiques de droit public. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19	PERSONNEL MUNICIPAL - MISE A DISPOSITION D'UN AGENT
----	--

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday

Il est proposé de mettre à disposition auprès du CCAS de La Roche-sur-Yon le directeur de l'Action sociale, de la santé et de la solidarité à hauteur de 50 % de son temps de travail, à compter du 1^{er} décembre 2018 pour une durée de trois ans renouvelables. Il vous est donc proposé d'approuver une convention entre la Ville et le CCAS pour définir les natures, les missions et les conditions de cette mise à disposition, sachant que la CCAS remboursera à la ville la rémunération, ainsi que les cotisations et les contributions afférentes de ce fonctionnaire.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20	TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL, DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LA SALLE DES MARIAGES
----	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

« Compte tenu de l'aménagement d'un futur Hôtel-de-ville et d'Agglomération dans l'îlot de la Poste, dont la première tranche sera livrée au début de l'année 2019, et du changement d'affectation de l'actuel Hôtel-de-ville place Napoléon, il est proposé à compter de la mise en service de ces nouveaux locaux :

- de transférer le siège social de la Ville dans ses nouveaux locaux place du Théâtre, à titre transitoire, dans l'attente de l'aménagement complet de l'Hôtel-de-ville et d'Agglomération ;
- de transférer la salle des mariages dans ces mêmes locaux au premier étage ;
- de transférer la salle du Conseil municipal au 54 rue René Goscinny dans la salle du Conseil d'Agglomération, à titre transitoire, dans l'attente de l'aménagement d'une salle de Conseil commune aux deux assemblées dans les futurs locaux de l'îlot de la Poste. »

Thierry DE LA CROIX : « Le transfert de la salle du Conseil municipal rue Goscinny ne risque-t-il pas de poser des problèmes au public qui assiste à ces séances car il y a beaucoup moins de places dans cet espace ? »

Monsieur le Maire : « La salle sera aménagée en conséquence. »

Joël SOULARD : « Le changement de siège social du Conseil municipal paraît inéluctable puisque les locaux seront livrés au début de l'année 2019. En revanche, quel est l'intérêt de transférer la salle des mariages et celle du Conseil, alors que les nouvelles ne seront pas encore construites ? Cette urgence est-elle due au fait que des projets soient déjà enclenchés ? Bref quelle est la raison de ces transferts aujourd'hui ? »

Monsieur le Maire : « Je rappelle que l'arrêté préfectoral qui nous demande de quitter les lieux date du mois de septembre 2003 et que l'état des locaux devient de plus en plus vétuste. Il est donc urgent de fermer ce bâtiment le plus vite possible. De plus, je veux bien endosser la responsabilité en cas d'accident, car c'est le rôle d'un maire, mais pas pour des choses qu'il est possible d'éviter. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 Abstentions : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Aricia Hermann, Madame Délia Bessonnet

21	INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS
----	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil d'attribuer l'indemnité de fonction de conseillère municipale à Madame Délia BESSONNET (suite à la démission de Monsieur Mathieu DURQUETY) et de modifier le montant de l'indemnité de fonction accordée à Monsieur Jack MBETI NOAH suite au retrait de sa délégation par arrêté municipal du 21 septembre 2018.

Joël SOULARD : « Nous nous abstenons sur cette question, non pas parce que notre collègue qui entre dans ce Conseil municipal percevra son indemnité, mais parce que nous ne tenons pas à rentrer dans ce sujet concernant les indemnités. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 Abstentions : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Aricia Hermann, Madame Délia Bessonnet

22	DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
-----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil municipal de modifier le contenu des délégations accordées au Maire sur les points suivants :

- Les emprunts : La Chambre Régionale des Comptes, dans son rapport soumis au Conseil municipal le 18 septembre dernier, demande que soit précisée l'étendue de l'engagement financier. Un paragraphe a donc été rédigé dans ce sens.
- Le droit de préemption : La formulation actuelle permettait notamment au Maire de déléguer à l'occasion de l'aliénation d'un bien l'exercice du droit de préemption à l'Etat, à une collectivité locale, à un établissement public ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement. Suite à une évolution législative, il est désormais possible de déléguer ce droit aux SAEM de construction et de gestion de logements sociaux, aux organismes HLM ainsi qu'aux organismes agréés pour réaliser des opérations destinées au logement social, lorsque l'aliénation porte sur un des biens au droit affecté au logement.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23	ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER AUPRES DE LA SOCIETE SUOMA SAS - BOULEVARD SULLY
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Situé en limite du quartier ANRU, le secteur Sully / Trois Ponts / Ladoumègue constitue un enjeu urbain important pour la Ville de La Roche-sur-Yon.

L'ensemble de ce secteur d'une emprise de 14,5 hectares fait l'objet d'une attention particulière quant à son avenir et exige d'anticiper toute évolution à court, moyen ou long terme.

Les enjeux de désenclavement et de développement du site nécessitant une maîtrise foncière et des projets à venir au sein de ce périmètre, la Ville a instauré un périmètre de prise en considération par délibération du 19 septembre 2017.

Dans ce contexte, la société SUOMA SAS représentée par sa présidente Madame GLORIA, propriétaire d'un ensemble immobilier d'environ 1 800m² de surface de plancher situé sur la parcelle cadastrée section BL numéro 33 d'une contenance d'environ 2 355 m² classé en zone UEa, boulevard Sully, a informé la Ville de son souhait de l'aliéner.

Le Conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition d'un ensemble immobilier appartenant à la Société SUOMA SAS, au prix de 630 000 € conformément à l'avis de la DIE.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24	CESSION AU PROFIT DE LA SOCIETE BMP D'UNE EMPRISE FONCIERE SECTEUR DE LA MAISON NEUVE DES LANDES
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Dans le cadre de sa politique de rationalisation de son patrimoine, des enjeux de densification et de renouvellement urbains, la Ville aliène le patrimoine n'ayant plus de vocation publique. Aussi, par délibérations du 22 novembre 2016 et du 2 février 2017, le Conseil municipal a validé le protocole transactionnel liant la Ville à la Société BMP dans lequel la collectivité s'engageait à céder une emprise foncière d'environ 26 913 m² pour la réalisation d'un programme de logements.

Suite au bornage, la collectivité a souhaité maintenir la haie bordant la piste cyclable dans le domaine public ce qui a des conséquences sur la surface cessible.

Le Conseil municipal est donc appelé à approuver la cession au profit de la société BMP de cet ensemble immobilier cadastré section P numéros 598, 600 et 782 d'une contenance d'environ 26 445 m², pour la réalisation d'une cinquantaine de logements, au prix de 12 € du m² soit 317 340 € net vendeur.